

Affiché le 12/05/2023



(à rappeler dans toute correspondance)

DOSSIER N° PC 085 223 22 F0053

Déposé le : 19/12/2022

Et complété le 10/01/2023

Sur un terrain sis à : 59 ROUTE DE NANTES

Et cadastré : 223 AC 460

Pour : transformation d'un local commercial en locatifs

DESTINATAIRE

Monsieur CHACUN Sébastien

12 Impasse Jean-Sébastien Bach

85110 CHANTONNAY

Affaire suivie par OUATTARA Yamissa

**OBJET : CERTIFICAT DE PERMIS TACITE
DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE**

Le Maire au nom de la commune certifie que Monsieur CHACUN Sébastien est (sont) titulaire(s) depuis le 10/05/2023 d'un Permis de construire enregistré sous le numéro PC 085 223 22 F0053 pour le projet ci-dessus référencé.

Conformément à l'article R.452-1 du code de l'urbanisme, les travaux de démolition ne peuvent être entrepris avant quinze jours après la date d'autorisation.

Ce certificat est délivré en application de l'article R.424-13 du code de l'urbanisme.

A SAINTE-HERMINE, le **11 MAI 2023**
Le Maire,

Décision transmise au
représentant de l'Etat
le

12 MAI 2023

Philippe BARRÉ

Par délégation du Maire,

Marie-Thérèse GUINOT

Adjointe au Maire



Informations diverses

L'attention du pétitionnaire est appelée sur le fait qu'à l'issue des travaux, une déclaration devra être effectuée auprès des services fiscaux pour le calcul des impositions. La déclaration est à effectuer sur l'espace sécurisé depuis le site « impots.gouv.fr ».